



Fiche Inscription association

In Hubertus *Votre Corps, C'est Vous !*

Saison 2021-2022

Membre

NOM et Prénom de l'adhérent :

Coordonnées (ne noter que les changements si ré-inscription)

Adresse complète :

Tel (portable et domicile) :

Email (lisible) :

Date de naissance :

Cours choisi (s) (entourez votre choix)

Lieu	CSC Port Boyer 7 rue de Pornichet	Maison des Asso. Port-Boyer rue du Port Boyer	Saint-Donatien ADAPEI 10 rue Évêque Émilien	CSC Pilotière 31 rue des Platanes	MQ Doulon 1 Rue de la Basse Chênaie
PILATES Gym	Mercredi 20h Initié	Jeudi 9h45 débutant-inter	Jeudi 19h30 Débutant-intermédiaire	Vendredi 12h15 Inter-initié	Samedi 9h30 Débutant-intermédiaire
		Jeudi 10h45 Initié	Jeudi 20h30 Inter-Initié		Samedi 10h30 Initié
Stretch'PILATES Assouplissement Tout public	Mercredi 21h	Mardi 12h15		Vendredi 9h15	Samedi 11h30
Gym VITALE Equilibre, mémoire, force et souplesse				Vendredi 10h30	
Cotisation (si plusieurs cours, me contacter)	250 euros/an (90, 80, 80)	290 euros/an (100, 95, 95)	390 euros/an (130,130,130) 150 euros/trim	250 euros/an (90, 80,80)	250 euros/an (90, 80,80)

Mode de règlement

Chèques à l'ordre d'In Hubertus	Nom	Banque	30/09/21- n°chq/somme	30/10/21- n°chq/somme	30/11/21- n°chq/somme	Total	Total	
Espèces								
CV								

Adhésion à l'association (1 par famille)
15 euros nantais - 25 euros non nantais

Autorisation

Mode
paiement

J'autorise In Hubertus à utiliser les photos et vidéos prises dans le cadre des activités de l'association et renonce à une quelconque compensation.

Date

- Demande d'attestation
- Certificat médical fourni (aptitude à la gymnastique PILATES ou Stretch'PILATES, OBLIGATOIRE tous les 3 ans)
- Document « conditions d'adhésion à l'association In Hubertus » lu et signé

Fait à Nantes, le

Signature obligatoire de l'adhérent(e)



Conditions générales d'adhésion association **In Hubertus**

- L'adhésion n'est effective qu'après remise de la fiche d'inscription dûment remplie, de la fiche « conditions d'adhésion » signée, du règlement de la cotisation et de l'adhésion, ainsi qu'après la présentation d'un certificat médical datant de moins de 3 mois pour les nouveaux adhérents. La validité de celui-ci est de 3 ans. Tous les ans, les adhérents remplissent une attestation sur l'honneur indiquant un état de santé compatible avec la pratique ;
- La cotisation doit être réglée en totalité en espèce ou par chèque lors de l'adhésion. Le paiement pour l'année en plusieurs chèques est accepté aux dates d'encaissement proposées par l'association (30 septembre 2021, 30 octobre 2021, 30 novembre 2021) ; le règlement exceptionnel pour un trimestre s'opère en un seul règlement pour ce trimestre ; Veuillez noter pour les règlements au trimestre (cours de Saint-Donatien) que chaque trimestre est composé de 10 semaines, le 1^{er} trimestre arrive à terme en général fin novembre.
- A partir du 2^{ème} cours, l'inscription est considérée comme définitive ; seul un certificat médical de contre-indication peut ouvrir le droit à un remboursement en cours d'année.
- L'association propose une adhésion de 28 séances minimum de cours selon le calendrier entre le jeudi 16 septembre 2021 et le samedi 25 juin 2022 en fonction des lieux hors vacances scolaires ; Il y a toujours cours le 1^{er} samedi des vacances scolaires mais pas de cours lors du pont de l'Ascension.
- Chaque abonnement est nominatif et est valable du 16 septembre 2021 au 25 juin 2022 ;
- En cas d'impossibilité d'accueil dans les structures de plus de 2 semaines (travaux, confinement...), des nouveaux horaires de séances sont proposés en vidéo à distance (sur zoom en direct et/ou films sur Youtube), se substituant aux cours habituels. Par beau temps (début et fin d'année) des migrations dans un parc nantais peuvent être proposées.
- Les cours et techniques proposés ne peuvent se substituer à un traitement médical. L'adhérent (e) est informé(e) (conformément à l'article L321-4 du code du sport) de l'intérêt de bénéficier de garanties « Individuelle Accident » couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer.
- Les adhérents devront prévoir d'arriver 5 à 10 minutes à l'avance pour que le cours débute à l'heure. Pour les cours, pensez à vous munir d'une serviette, d'un tapis et d'un coussin si nécessaire. Les cours de PILATES et Stretch'PILATES se pratiquent pieds nus ou en chaussette (antidérapantes). Chacun s'équipe pour les séances avec gros ballon, L'association n'est pas responsable des effets personnels des adhérents pendant les séances.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales relatives aux activités et les accepter sans réserve,

A Nantes, le

Signature obligatoire de l'adhérent (e)